

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 120 (1994)
Heft: 3

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FORM

Pourquoi FORM?

Ces dernières années, l'environnement interne et externe dans lequel évoluent les bureaux d'étude a subi d'importantes modifications, en subira encore d'autres, et ce de manière accélérée. D'une part, la nature des prestations, que les bureaux d'étude SIA sont censés apporter à leurs mandants, connaît actuellement une profonde mutation; preuve en est la nécessité d'élaborer un nouveau type de tarification basé principalement sur la notion de prestations élargies (MP 95). D'autre part, les techniques de réalisation des tâches usuelles élaborées à l'intérieur des bureaux ont également changé, notamment à cause de l'introduction de la CAO/DAO.

Le programme de formation continue *FORM* est une réponse au premier de ces constats. Son objectif est de proposer aux dirigeants des petites et moyennes entreprises, caractéristiques de la structure des bureaux d'étude SIA, un cours de base concernant des domaines qui ne sont pas directement en relation avec la formation originale des personnes concernées.

Sans vouloir entrer en concurrence avec des études post-grades ou cours plus complets (MBA, etc.), *FORM* a pour mission d'apporter les bases nécessaires à la compréhension de l'évolution de l'environnement économique et social dans lequel nos bureaux déplacent leurs activités. Le cours de base 1994 de *FORM*, organisé pour la Suisse romande et intitulé «Organisation et gestion», offre aux membres SIA des notions dans des domaines tels que: diriger (séminaires), bases juridiques, finances, organisation, communication et marketing (séminaire).

Le succès de *FORM* en Suisse romande dépend étroitement de l'intérêt qu'il suscitera auprès

des membres SIA. Son organisation et son développement sont placés sous l'égide d'*Unitas* et de la commission romande pour la formation continue de la SIA. Cette dernière vous recommande chaleureusement d'y participer. Un manque d'intérêt verrait les efforts d'*Unitas* se concentrer vers la Suisse alémanique, où les cours *FORM* ont remporté un franc succès et ont, par là même, démontré leur utilité. Une des qualités du cours *FORM* est d'offrir une vision globale et approfondie du monde professionnel et économique dans lequel nous évoluons, sans pour autant surcharger l'emploi du temps des participants (au total 17 jours dans l'année). Il faut bien comprendre que *FORM* n'a pas la prétention de rivaliser avec un système d'étude dit de troisième cycle, mais bien de présenter, de manière plus spécifiquement orientée vers les professions représentées au sein de la SIA, un certain nombre de domaines fondamentaux dans l'organisation et la gestion d'un bureau d'étude. L'investissement tant matériel que temporel à consentir pour cette formation est tout à fait abordable pour des personnes dont les principales occupations restent la gestion économique de leur entreprise, ainsi que le contrôle de la qualité technique ou architecturale de leur production. Le prix effectif de la journée avoisine en effet celui des journées d'étude que la SIA met d'habitude sur pied (Fr. 300.-), tandis que l'espacement des cours, durant l'année, permet à tout un chacun de les suivre sans perturber son emploi du temps.

Si *FORM* est principalement destiné aux propriétaires de bureaux d'étude, qui ont déjà reçu, dans le courant décembre, une documentation complète concernant ce programme de formation continue, nous invitons l'ensemble des membres de la SIA à commander cette documentation.

Développement du programme FORM

Dans le courant de cette année, certaines nouvelles lois régissant les conditions d'adjudication des mandats aux architectes et ingénieurs feront leur apparition aux niveaux fédéral et cantonal. D'autre part, on parle de plus en plus de notions telles que l'assurance de qualité ou, dit plus simplement, de la certification des bureaux d'étude selon les normes internationales ISO 9000. Une intervention remarquée, et non dénuée d'après-propos, a été faite par la section vaudoise de la SIA lors de l'assemblée des délégués de novembre 1993. Les craintes émises à ce propos concernent principalement la classification future de nos bureaux en deux catégories: ceux possédant le certificat ISO et ceux ne le possédant pas, créant par là une discrimination de fait, basée principalement sur la capacité financière à s'octroyer le certificat.

Tout cela devient particulièrement intéressant si l'on postule, de manière un peu pessimiste, un rapprochement entre les deux principes énoncés précédemment. Le danger réside dans la possession d'un certificat ISO (ou label SQS) comme condition d'accès au marché public, par le biais de la mise en soumission d'un mandat. Sans aborder l'aspect qualitatif contenu dans cette supposition, on ne peut que craindre que la certification ISO ne devienne une taxe à l'accession au marché.

Si notre position est proche de celle exprimée par les membres de la section vaudoise, à savoir éviter la création de deux catégories de bureaux d'étude, il faut bien admettre que la faculté de décider si une certification est nécessaire ou non n'appartient pas à la SIA ou à ses membres. Ces exigences seront issues de pressions extérieures, notamment de celles des

Pour commander la brochure d'information sur *FORM*:
FORM, secrétariat général SIA,
Mme Schlegel, Selnaustrasse 16,
8039 Zurich, tél. 01/283 15 71,
fax 01/201 63 35

maîtres d'ouvrage puissants et organisés (Confédération, grandes régies, etc.). Si nous pensons qu'il n'est pas souhaitable, notamment pour des raisons financières, d'introduire ces principes de certification, nous restons persuadés que *FORM*, dans l'expectative, doit s'en préoccuper intensivement, et c'est pourquoi nous conseillons aux membres SIA, et principalement aux propriétaires de bureaux d'étude, de s'engager activement dans la voie ouverte par *FORM* au nom du vieux principe: «mieux vaut prévenir que guérir».

Un des objectifs de *FORM*, à long terme, est donc de fournir les outils nécessaires, dans un cadre de prix raisonnables, à l'obtention des certificats de la série ISO 9000. Le cours de base *FORM*, qui sera organisé pour la première fois en 1994, deviendra, par la suite, l'un des piliers centraux de l'ensemble des prestations nécessaires à la certi-

fication selon les labels de qualité SQS ou normes ISO 9000.

De la notion de mandataire indépendant

Si le statut de mandataire indépendant est souvent revendiqué par les ingénieurs et par les architectes, au nom de la qualité des prestations fournies ou des valeurs culturelles attachées à l'acte de construire, il faut bien reconnaître que le cursus normal d'études suivies n'inclut pas l'acquisition de toutes les qualités requises et demandées pour conduire avec succès une entreprise. La préservation de cette indépendance qui, dans le cas particulier de l'architecture, est la seule garante des valeurs culturelles et artistiques attachées au projet, passe par l'acquisition d'un bagage nécessaire: celui que dispense *FORM*, pour que l'architecte et l'ingénieur puissent encore revendiquer la position dirigeante qu'il leur revient dans l'acte de construire.

Le responsable FORM pour la Suisse romande
Jean-Claude Chevillat
arch. EPFL-SIA
Lorette CFF 6, 2900 Porrentruy
tél. 066/66 54 33,
fax 066/66 27 56

nées qui pourraient fort utilement être mises à profit dans la phase ultérieure d'exploitation du bâtiment. Les maîtres d'ouvrage, en particulier ceux qui construisent des bâtiments administratifs et industriels importants, exigent dès la signature des contrats de planification, que les données CAO soient transmises dans un format réutilisable ultérieurement par informatique. Certains de ces maîtres d'ouvrage sont déjà allés beaucoup plus loin: ils utilisent ces données avec leur système de *Facility Management (FM)* pour l'exécution de nombreuses tâches administratives, avec toutefois plus ou moins de succès selon les cas. Ces nouveaux outils de *Facility Management* soulèvent en effet un grand intérêt, mais aussi de nombreuses interrogations.

- Quelles sont les fonctions qu'un maître d'ouvrage attend aujourd'hui d'un système de *Facility Management*?
- Les données générées par le bureau qui a fait le projet sont-elles réellement utilisables aux fins souhaitées? A qui appartiennent ces données?
- Les solutions CAO traditionnelles sont-elles l'outil adéquat pour «faire» du *Facility Management* ou bien d'autres outils spécialisés sont-ils nécessaires?
- Comment, dans la phase d'exploitation du bâtiment, les données CAO seront-elles reliées avec d'autres données contenues dans des bases de données traditionnelles?
- Quels concepts et quels systèmes sont concrètement disponibles aujourd'hui?
- Comment intégrer dans un système de *Facility Management*, d'une part, au début, les données de l'état existant qui n'ont pas été générées par CAO, d'autre part, les données ultérieures pour la tenue à jour du système?

Le *Facility Management* appliqué au bâtiment

La gestion, l'exploitation et l'utilisation de bâtiments optimisées par des solutions informatiques graphiques

Mercredi 2 mars 1994, 14 h
EPFL Ecublens, auditoire CE2
Objectifs

Lorsqu'au début des années 80, un grand nombre de bureaux d'architectes et d'ingénieurs se préoccupèrent du choix d'un système CAO, l'argument suivant était souvent invoqué: une fois la construction terminée, les données CAO pourront facile-

ment être réutilisées dans sa phase d'exploitation. On pensait alors essentiellement à l'utilisation des plans CAO pour la planification de l'occupation des locaux et pour la réalisation de transformations.

Aujourd'hui, plus des deux tiers des bureaux d'études sont équipés d'un système CAO et génèrent quotidiennement des don-

- De quelle manière l'éventail des prestations de l'architecte ou de l'ingénieur s'en trouve-t-il modifié? Quelles sont les possibilités d'une coopération avec le maître de l'ouvrage?

Toutes ces questions ont amené la SIA à organiser ce séminaire, qui s'adresse non seulement aux architectes et aux ingénieurs, mais aussi aux utilisateurs futurs de ces systèmes *FM*, en particulier aux maîtres d'ouvrages de l'industrie et de l'administration, aux responsables d'infrastructures importantes comme par exemple des hôpitaux.

La SIA a mandaté M. U. Walder pour organiser ce séminaire. M. U. Walder participe actuellement à d'importants projets de *Facility Management*, en particulier comme conseil dans le projet ISBB pour l'ensemble des bâtiments de la Confédération, actuellement en cours à l'Office des constructions fédérales à Berne. Tous les conférenciers ont une expérience concrète des projets de *FM*, mais les rôles différents qu'ils y jouent permettront de proposer des points de vue variés pour répondre aux questions énoncées précédemment. Les exposés seront basés sur des exemples concrets, projetés sur écran. Enfin, les conférenciers s'efforceront de mettre en évidence les limites des systèmes existant aujourd'hui et de donner des orientations sur l'évolution des développements dans ce domaine.

Programme

- 14 h 00 Ouverture du séminaire, *M. Fellrath*
 14 h 15 Le *Facility Management* dans le domaine du bâtiment: Définitions – Objectifs – Moyens. Exemples en Suisse avec démonstration pratique, *U. Walder*
 15 h 00 Exemple concret d'élaboration de cahier des charges pour des outils de *FM* intégrés: objec-

tifs – étendue – intégration – réalisation, *J. M. Hostettler*

15 h 30 Pause-café

15 h 50 La structuration des informations sur un bâtiment par le maître d'œuvre dès la phase de planification en vue de l'utilisation d'un système de *FM*. Etude d'un cas, *P. Moia*

16 h 20 Une utilisation pratique du *Facility Management* dans une grande entreprise comme DEC: le bâtiment à services intégrés. Démonstration d'une utilisation pratique, *D. Braunschweig*

16 h 50 Conclusion – Discussion finale, *C. Gehr*

Conférenciers

Ueli Walder, Dr-ing. EPFZ, RZW, Walder & Trüeb Informatique SA, Berne

Jean-Michel Hostettler, ing. ETS, administrateur, Rigot+Rieben Domotique SA, Lausanne

Pierre Moia, ing. civil dipl. EPFL-SIA, bureau d'ingénieurs Tremblet SA, Genève

Denis Braunschweig, ing. EPFZ, DEC Digital Equipment Corporation SA, Genève

Animation

Mario Fellrath, ing. EPFZ-SIA, président de la commission romande de la formation continue de la SIA, Lausanne

Christophe Gehr, arch. EPFZ, responsable de l'informatique du secrétariat général de la SIA, Zurich

Inscription (jusqu'au 28 février 1994):

SIA vaudoise, av. Jomini 8, case postale 1471, 1001 Lausanne; tél. 021/646 34 21, fax 021/647 19 24

Membres SIA, A³E²PL, GEP, EPFL, EAUG, ASRO, SVIGGR: Fr. 120.–; non-membres Fr. 150.–; étudiants: Fr. 30.–. Ce prix comprend la participation au séminaire et la pause-café.

Organisation et renseignements

Fabienne Lecannuet, RZW, Walder & Trüeb Informatique SA,

rue de la Combe 1, 1260 Nyon; tél. 022/362 48 90, fax 022/362 48 92

Groupe spécialisé pour les travaux à l'étranger

Banque de données des experts

Le Groupe spécialisé pour les travaux à l'étranger a créé une banque de données répertoriant les bureaux spécialisés dans les travaux à l'étranger ainsi que leurs experts. Le programme employé, très simple, permet notamment une recherche en fonction des domaines d'activités et des pays de référence. Il contient les informations nécessaires pour un premier tri de préqualification et, dans cette optique, sera remis sur disquette aux offices fé-

déraux adjudicateurs de travaux à l'étranger, tels que la DDA (Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire), l'OFAEE (Office fédéral des affaires économiques extérieures) et le Bureau de coopération avec l'Europe orientale et centrale.

Pour faire partie de ce fichier, il suffit de s'annoncer au GTE: renseignements auprès de M^{me} Schlegel, secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/283 15 15, fax 01/201 63 35.

SIA vaudoise

Candidatures

M. *Du Pasquier Jean-Marc*, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1989 (Parrains: MM. Philippe Glayre et Jean-Claude Badoux)

M. *Didier Ginesi*, ingénieur physicien, diplômé EPFL en 1989 (Parrains: MM. Jean-Luc Juvet et Daniel Willi)

M. *Franck Perez*, ingénieur électricien, diplômé EPFL en 1988 (Parrains: MM. Bernard Vittoz et Rodolphe Luscher)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 10 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une

opposition motivée, par avis écrit au comité de la section, dans un délai de 15 jours.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

Pénitencier cantonal, Sion

Résultats

Ce concours était organisé par le Département des travaux publics du canton du Valais, représenté par son Service cantonal des bâtiments, en collaboration avec le Service des établissements pénitentiaires du Département de justice et police. Sur 89 bureaux inscrits, 56 ont rendu un projet dans les délais impartis.

Jury

MM. Bernard Attinger, architecte cantonal, Sion, président; André Beytrison, directeur des établissements pénitentiaires, Salins; Fonso Boschetti, architecte, Lausanne; Jean-Nicolas Delez, juge d'instruction pénale, Sion; Jean-Luc Grobety, architecte, Fribourg; Charles-André Meyer, architecte de la ville de Sion; Henri Nuoffer, directeur des établissements de Bellechasse, Sugiez; René Vittone, architecte, Vuarrens. Suppléants: MM. Jean-Michel Gilloz, adjoint du directeur des établissements pénitentiaires, Ardon; Hans Imhof, architecte, Service des bâtiments, Sion; Daniel Rey, architecte, Service des bâtiments, Sion; Pierre-Alain Zufferey, éducateur, Pramont. Experts: MM. Claude Bregnard, architecte, Office des constructions fédérales, Berne; John Zwick, Office Fédéral de la Justice, Berne. Secrétariat: Mme Christine Kuonen, Martigny

Palmarès

**1^{er} rang, 1^{er} prix
(Fr. 22 000.-)**

**2^e rang, 2^e prix
(Fr. 15 000.-)**

**3^e rang, 3^e prix
(Fr. 14 000.-)**

**4^e rang, 4^e prix
(Fr. 9 000.-)**

Vassaux Roland & Chervaz Joël, Fully; collaborateurs: Vassaux Raymond, Béatrice Riachard, Richard Laurent AMB, Sion, Fuchs Rolf, Perruchoud Max, Krekic Peter; collaborateurs: Bakker, Mario, Blanc Alexandre, Voeffray Léonard

Baechler & Gagliardi + Jean Suter, Sion et Conthey; collaborateurs: Savioz Romaine, Dayer Alain, Dubuis Isabelle Galletti Olivier & Matter, Claude de Anne-Marie, Collombey

**5^e rang, 5^e prix
(Fr. 8 000.-)**

**6^e rang, 6^e prix
(Fr. 7 000.-)**

**7^e rang, 7^e prix
(Fr. 6 000.-)**

**8^e rang, 8^e prix
(Fr. 5 000.-)**

**9^e rang, 9^e prix
(Fr. 4 000.-)**

10^e rang

Achat (Fr. 10 000.-) Torrent Jean-Luc, Savièse, Berclaz Raphel, Mollens; collaborateur: Goel Patrick

Recommandations et conclusion du jury

Arrivé au terme de son jugement, le jury recommande à l'unanimité au maître de l'ouvrage, conformément à l'article 47 du règlement SIA 152, le premier prix pour la poursuite des études en vue de l'exécution.

Il remercie l'ensemble des concurrents de la contribution qu'ils ont, chacun, apportée à la recherche d'une solution pour cette importante et très délicate réalisation.

Centre social et curatif du Château de St.-Barthélemy

Résultats d'un concours sur invitation

Ce concours avait pour objet l'extension du Centre social et curatif (CSC).

Jury

MM. Mario Campi, arch., président; Alexandre Antipas, arch., Service des bâtiments de l'Etat de